

TOUS CORPS

TELETRAVAIL OU TRAVAIL A DISTANCE PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Durant la crise sanitaire qui frappe notre pays, des consignes claires ont été données par le plus haut niveau de l'Etat pour le renforcement du télétravail.

Ainsi des circulaires et instructions du Premier Ministre, de la Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques et du Ministre de l'Intérieur appellent les chefs de service à se mobiliser dans l'information des agents sur les dispositions qu'ils envisagent de prendre en matière d'organisation du travail.

Alors vous êtes potentiellement concerné :

- Si vous exercez une mission **télétravaillable**
- Si vous êtes considéré **personne vulnérable** (au sens des critères fixés par la circulaire DGAFP du 10 novembre)

Le SNAPATSI demande l'application stricte des instructions pour les agents volontaires au télétravail !

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

LE SNAPATSI VOUS INFORME ET VOUS DEFEND !